

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOI' libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberg.

GAZETTE DE LIÈGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 17 décembre. — L'état des effets publics s'est encore empiré hier, et l'argent est encore plus rare, si cela est possible, qu'il n'a été jusqu'ici.

A l'ouverture du marché, il s'est fait des ventes immenses; au comptant, les 3 172 p. 070 à 84 172, et les 3 p. 070 réduit à 80 174.

FRANCE.

Paris, le 19 décembre. — Le journal ministériel confirme aujourd'hui que les motifs de la décision de la cour royale pour le renvoi à la cour des pairs de l'affaire de M. Ouvrard, sont: qu'il y a des indices suffisants dans la procédure pour comprendre dans les poursuites ultérieures des personnes que leur qualité de pair de France enlève à la juridiction de la cour royale.

Voici les deux articles de la charte relatifs à la juridiction de la chambre des pairs:

« Art. 33. La chambre des pairs connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'état, qui seront définis par la loi.

« Art. 34. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la chambre, et jugé par elle en matière criminelle. »

— La mort de l'empereur Alexandre, les conséquences que peut entraîner cet important événement, sont aujourd'hui l'objet des réflexions des journaux de Paris. Aux détails que nous avons donnés hier, l'*Etoile* ajoute ce qui suit:

« Le courrier parti de Taganrog, pour annoncer la mort de l'empereur Alexandre, s'est rendu directement à Varsovie, et le consul français a expédié aussitôt un courrier pour Berlin, d'où M. Billecocq est parti envoyé par le ministre de France. L'empereur Constantin a quitté Varsovie le 8. Il sera proclamé le 10 à Saint-Petersbourg, et, le 16, tous les corps civils et militaires se rendront près de lui. Nous n'aurons donc que le 30, à Paris, des nouvelles de tout ce qui se sera passé à Saint-Petersbourg, après l'exaltation de l'empereur.

La cour de Prusse avait été instruite de la maladie de l'empereur Alexandre.

« On sait qu'il y a plusieurs années, l'empereur avait fait une chute d'un drowski, et que, par suite, un érysipèle s'était déclaré à la jambe. Comme il n'avait pas voulu qu'on prit les précautions d'usage en pareil cas, l'érysipèle s'était manifesté plusieurs fois, et assez récemment encore avait mis ses jours en danger, à Saint-Petersbourg; on se rappelle qu'il est resté près de deux mois sans sortir.

« Cet auguste prince a donc pu connaître le danger où il était, et sa mort a dû être digne de sa vie.

« L'impératrice qui l'avait accompagné dans ce voyage entrepris pour sa santé, est plongée dans la plus profonde affliction: on va jusqu'à craindre qu'elle ne puisse la supporter.

« Taganrog est à 500 lieues de St-Petersbourg, sur la mer Noire, aux frontières de la Turquie et de la Perse.

« On dit que le grand duc Michel avait fait le voyage de Saint-Petersbourg à Varsovie avec la plus grande activité (en 5 jours), et qu'il était descendu chez le grand-duc Constantin. On assurait à Varsovie que ces deux princes devaient avoir une conférence avec l'empereur Alexandre avant son départ pour St-Petersbourg, et qu'il allaient, à cet effet, se rendre au quartier général de Volhynie. »

— Voici les réflexions du *Journal du Commerce* sur ce grave événement.

« La mort de l'empereur de Russie est un événement qui peut avoir des conséquences plus ou moins directes, plus ou moins graves sur l'état politique de presque toutes les nations. Il est rare que les œuvres d'un monarque absolu lui survivent, et quand on considère quelle influence personnelle exerçait Alexandre Ier. sur les affaires de l'Europe, il est difficile de borner les conjectures auxquelles la nouvelle de sa mort donne carrière.

Placé depuis le congrès de Vienne, à la tête de la coalition des souverains, Alexandre fut depuis le chef et l'âme de la Sainte-Alliance et le directeur de toute la diplomatie continentale; tellement que l'Europe est balancée entre deux systèmes dont la Russie d'une part, et l'Angleterre de l'autre, sont les arbitres. L'Italie, l'Espagne et presque toute l'Allemagne, subissent tout le fardeau du premier; le Portugal et les Pays-Bas sont plus ou moins attachés au second, et la France en suspens incline alternativement vers celui des deux où l'attirent ses ministres, selon qu'ils sont influencés par l'un ou l'autre des cabinets modérateurs. Les rapports des différens gouvernemens d'Europe avec les nouveaux états d'Amérique sont réglés suivant les mêmes directions, et les vicissitudes de la Grèce suivent tous les mouvemens des deux chancelleries rivales. La Russie s'est trouvée, à l'égard de cette nation, placée entre les intérêts de son ancienne politique, conforme aux affections populaires, et les intérêts opposés, dont l'empereur s'était con-

titué le défenseur. La volonté personnelle de l'empereur a emporté la balance à Vérone. Sa mort remet tout en question, et tout va dépendre des résolutions de son successeur.

Le coup dont Alexandre est frappé inopinément, à 500 lieues de sa capitale, dans un port de la mer Noire, où il touchait à la fois aux frontières de la Turquie et à celles de la Perse, dans un moment où le cimetière ottoman s'agit sur la tête des derniers Grecs, appelle d'abord l'attention sur cette partie si intéressante de l'Europe.

Constantin adoptera-t-il la politique de son frère envers la Porte? ou bien suivra-t-il l'impulsion du peuple russe, si passionnément intéressé dans la cause des Grecs, qui dernièrement attribuait un fléau public à la colère céleste, et le considérait comme un juste châtement de son indifférence aux malheurs de ses frères de la Grèce? Se plaira-t-il à faire croire à ce peuple que la mort subite d'Alexandre est aussi un effet de la vengeance divine, et un ordre de marcher sur Constantinople? Voudra-t-il accomplir l'espèce de destinée qui semblait lui avoir été imposée avec son nom? S'il en est ainsi, l'avènement de Constantin est le signal d'une révolution dont les suites sont incalculables dans le système politique de l'Europe.

L'Autriche ne pourrait que s'opposer à un agrandissement de la Russie en Orient; l'Angleterre et la France auraient évidemment le même intérêt; et quelles conséquences pour la liberté et la civilisation n'aurait pas une alliance dont la France et l'Angleterre formeraient le lien principal.

Quant à l'Angleterre, qui sait si la nécessité de se mettre au plutôt en garde contre les effets du protectorat que le nouveau czar promettait aux Grecs, ne la déterminerait pas à leur accorder celui qu'ils lui ont demandé, et à l'appuyer sur le champ de toutes ses forces disponibles? Nous ne présumons pas que l'Angleterre, sacrifiant tout à la crainte de rencontrer un concurrent sur la mer Noire et la Méditerranée, se décide à faire alliance avec la Turquie, à la fois contre les Russes et contre les Grecs. En ce cas, la politique des cabinets du continent, d'accord cette fois avec l'humanité, serait d'enlever aux deux puissances rivales l'objet de leur convoitise, en proclamant et en garantissant l'indépendance de la Grèce, qui deviendrait une barrière entre l'Angleterre et la Russie. Une telle résolution, si longtemps, si vainement conseillée aux souverains, comme pouvant seule faire disparaître un sujet permanent de discorde, leur sera peut-être inspirée par le sentiment pressant de leur intérêt bien entendu.

Rien n'est plus grave que l'événement dont nous venons de rechercher rapidement les conséquences possibles. Nous serions étonnés s'il ne produisait d'autre effet que de commander dans les capitales de l'Europe un deuil de cour.

—Après avoir fait un brillant éloge des qualités personnelles de l'empereur Alexandre, qui, lors de la première occupation de Paris, retint seul les vengeances de vingt peuples irrités, et concourut à réprimer le zèle aveugle qui voulait faire rétrograder la France, le *Journal des Débats* ajoute:

« Comment cette âme confiante et généreuse se remplit-elle depuis de craintes, de soupçons, de maximes contraires à toute sa politique précédente.

« L'ascendant d'un ministre aussi d'origine allemande et lié avec un homme d'état célèbre du même pays, l'aversion des aristocraties pour la publicité des débats, même dans des pays constitutionnels, la jactance et les provocations de quelques écrivains, la niaiserie de quelques démocrates allemands universitaires, les stupides fantasmagories de la police d'une capitale du nord de l'Allemagne, quelques correspondances de Paris, ébranlèrent d'abord l'esprit d'Alexandre, esprit où la mobilité s'alliait à la finesse. L'insurrection d'un régiment de ses gardes, les fanfaronades libérales de Naples, les mouvemens plus profonds du Piémont, des accès imprudemment lancés de la tribune française, enfin l'avenglement des Cortès, tout fit donner Alexandre dans le piège qu'on lui tendait. Les révolutionnaires, lui disait-on, vont plonger l'Europe, à peine pacifiée, dans une guerre générale; tous vos nobles vœux pour les trônes et les peuples vont être frustrés, si vous n'étendez pas une main puissante pour écraser, sur tous les points, cette vaste conspiration contre toutes les monarchies, contre tous les rois et contre vous-même. »

« C'est ainsi qu'on amena un prince magnanime à sanctionner le système de Carlsbad, de Troppau, de Laybach, de Vérone.

Une corde vibrante encore dans le cœur d'Alexandre avec tant de force, que sa politique nouvelle eut de la peine à la paralyser: c'était sa pitié pour les Grecs, sentiment de sa première jeunesse, cultivé avec soin par le généreux et spirituel comte Capodistrias, grec de naissance. On parvint à compromettre ce ministre, à l'éloigner; et afin qu'il ne fût pas ignoré d'où partait ce coup, une feuille trop célèbre de Vienne insulta à sa disgrâce. Dès lors, la politique ancienne de la Russie, le sentiment unanime de la nation russe, le sentiment personnel d'Alexandre, tout fut sacrifié à la prétendue nécessité de maintenir le *statu quo* et l'équilibre des puissances dans l'est de l'Europe. « J'aime les Grecs, dit l'empereur, je les plains, je

prie pour eux ; mais j'ai cru apercevoir au milieu de leurs rangs le drapeau de la révolution ; je ne les assisterai point. »

Sa mort peut devenir la source des plus grands événements en Pologne, en Grèce, dans toute l'Europe. Les Polonais ne pourraient-ils pas obtenir un roi particulier ? Le nouvel empereur ne pourrait-il pas aller essayer son épée de couronnement contre les Musulmans ? De grandes chances se préparent. »

Le *Journal des débats* termine ainsi : En moins de quelques mois les Amériques sont devenues républicaines, le sort du Brésil a été changé ; l'empereur de Russie est mort, la grande alliance se trouve dissoute ou compromise, et le successeur d'Alexandre peut vouloir changer la politique de l'Europe, et le sort des peuples !

— Il fut bien prouvé, dit le *Courrier français*, que la politique avait complètement effacé le caractère religieux de la Sainte Alliance, lorsque le supplice du patriarche de Constantinople et les cris des Grecs égorgés ne purent décider l'empereur Alexandre à s'armer pour ses coreligionnaires. Ce n'était point qu'il fût indifférent en matière de religion, ni qu'il fût inaccessible aux pensées que l'ambition pouvait lui suggérer dans une position aussi élevée, mais il tenait à passer pour étranger à l'ambition ; il voyait dans cette modération, jointe à tant de puissance, une magnanimité qui devait honorer son règne. Immobile à la tête de ses immenses armées, il était l'arbitre de l'Europe ; il ne pouvait se résoudre à risquer cette position contre les chances d'un avenir que, depuis quelques années, il ne regardait qu'avec une sorte de défiance et de terreur ; il s'était engagé personnellement à maintenir la paix générale ; l'Autriche lui disait que les révolutionnaires n'attendaient qu'un signal de guerre donné par lui, pour bouleverser le continent ; il céda à ces considérations, il enchaina le bras de ses puissantes armées, et le massacre des Grecs se poursuivit sans obstacle.

« Maintenant, son successeur persistera-t-il dans ce système ? On sait que le nouvel empereur a plus de penchant que son frère pour la guerre ; peut-être cependant son avènement au trône ne diminue-t-il pas, au moins pour le présent, les chances favorables au maintien de la paix. Dans un pays comme la Russie, la transition d'un règne à un autre n'est pas aussi exempte de froissements que dans les pays qui possèdent des institutions stables ; le nouveau prince peut avoir des difficultés à surmonter, des préventions à combattre. Est-ce dans ces premiers embarras qu'il voudrait compliquer sa position par une guerre extérieure ? Cependant il y a tout lieu d'espérer qu'il ne restera pas longtemps spectateur impassible des désastres de la Grèce. Il n'est point lié, comme son prédécesseur, par des engagements personnels, et d'ailleurs un prince qui monte sur le trône cherche presque toujours à se concilier l'affection de ses peuples par quelque acte conforme à leurs désirs et à leur opinion. Or, l'opinion de la Russie en faveur des Grecs n'est pas douteuse. »

« C'est pour l'Angleterre surtout que la mort de l'empereur Alexandre est un immense événement ; l'ascendant de cette puissance n'avait qu'un contre-poids qui vient de disparaître ; la politique de M. Canning triomphe et doit devenir avec des modifications particulières à chaque état, la règle de la politique européenne. Les états secondaires de l'Allemagne vont respirer ; le joug qu'ils supportaient va devenir plus léger ; l'Autriche est maintenant réduite à ses propres forces ; elle ne pourra plus faire servir la Russie à ses vues, elle ne pourra plus s'armer contre le continent de l'influence qu'elle avait acquise sur Alexandre. Ce sont là d'éminents résultats que nous ne pouvons tarder à voir se développer sous nos yeux. »

— *L'Etoile* dit que les doutes élevés par quelques journaux au sujet de la succession au trône impérial russe, n'ont aucun fondement, et que l'ordre de succession a été réglé par l'empereur Paul. Cependant le *Pilote*, autre journal ministériel, dit au contraire : « quant à la succession, on croit que le grand-duc Constantin y a renoncé lorsqu'il a épousé en secondes noces une dame non issue d'une famille souveraine. Si ce fait est vrai, on pense généralement que c'est le prince Nicolas qui doit être proclamé empereur des Russies. On pense généralement que la Grande-Bretagne ne sera point étrangère à un choix si important, et qui touche de si près à ses intérêts. »

Cours de la bourse du 19 décembre. — Rentes 5 p. 070. Jouis. du 22 sept. 1825, 94 fr. 30 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 — Rentes 3 p. 070 ; jouiss. du 22 déc., 760 fr. 85 — Act. de la banque, 2050 00. — Emprunt royal d'Espagne 1823, 48 1/2. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00 c. La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 94 fr. 30 c. Trois pour cent A 3 heures 60 fr. 90 c.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 22 DÉCEMBRE.

MM. les souscripteurs, dont l'abonnement expire le 31 décembre, sont priés de le faire renouveler, afin d'éviter tout retard dans l'envoi de cette feuille.

Le bruit se répand ici que le prince d'Orange est parti de La Haye pour Pétersbourg.

— On mande de Napoli de Romanie, le 15 octobre :

On a le projet et l'espoir d'organiser 15,000 hommes divisés en 15 corps qui seront commandés par des chefs, parmi lesquels on compte Colocotroni père et son fils Yenes, Goura, Nikitaras, Heniopulo, Nikatas Sotomaras, etc. ; c'est Colocotroni qui sera nommé général en chef. Il a promis au gouvernement que si on lui confie 15,000 hommes, il les mènera au devant d'Ibrahim-pacha pour lui livrer bataille. Les Grecs ont encore en leur pouvoir notre place qui est importante, Corinthe et la forteresse de Malvoisie qui s'avance dans la mer, et qu'Ibrahim-pacha n'a pas encore attaquée.

En Morée, on ne voit de tous côtés que dévastations et ruines, parce que les Grecs, en fuyant, brûlent tout, et que les Turcs ravagent aussi les pays dont ils s'emparent, pour ne pas laisser de ressources à ceux qui les possédaient, et qui n'ont pas eux-mêmes le temps de les détruire en les abandonnant.

Il y a ici actuellement 480 hommes composant les patrouilles qui gardent la ville. On a fait remplir les citernes de la citadelle et celles de la ville, et il a été ordonné à tout particulier de construire dans sa maison une petite citerne pour recueillir l'eau de pluie. On travaille aussi à mettre en ordre les canons. Le colonel Fabvier est parti d'ici par ordre du gouvernement pour se rendre à Athènes, en prendre le commandement et y exercer les troupes. A mesure qu'il a formé une compagnie de 200 hommes, il la tient à la disposition du gouvernement. Un corps de Grecs garde l'isthme de Corinthe.

Extrait du *Spectateur Oriental*.

— Voici un fait qui prouve qu'il ne faut pas désespérer de l'Espagne, et qui présage qu'elle pourra briser de nouveau le joug auquel la camarilla et le conseil de Castille la tiennent asservie.

« On donnait, ces jours derniers, au Théâtre du Prince, à Madrid, la tragédie de Cervantès intitulée *Numance*, relative à la défense héroïque des Numantins contre les Romains. A chaque fois que les mots *patrie* et *liberté* frappaient l'oreille du public, ils étaient suivis de *vivat* prolongés qui partaient de tous les points de la salle, et que tous les efforts de l'autorité n'ont pu parvenir à étouffer, quoique même on ait pris des mesures violentes envers quelques jeunes gens. Le lendemain le gouvernement a défendu non-seulement la représentation de cette pièce mais encore sa vente chez les libraires. »

— Voici de nouveaux faits qui viennent à l'appui de la proposition que nous avons plus d'une fois développée, qu'en matière d'impôt les produits sont d'ordinaire en raison inverse de l'élévation de la taxe. Nous n'insisterions pas sur des principes aussi simples, si les gouvernements, à commencer par le nôtre, n'étaient loin d'en avoir généralisé l'application. Le relevé suivant est extrait d'une revue anglaise du mois de novembre dernier. Chez nos voisins d'outre-mer, où la publicité, qui parmi nous est encore un épouvantail, est telle que les registres de la douane sont livrés à une investigation publique, les écrivains ont l'occasion de publier quotidiennement ces utiles renseignements :

LONDRES. — *Commerce de vins.* — Depuis la réduction des droits sur les vins, la consommation a beaucoup augmenté. Dans les neuf semaines comprises entre le premier janvier et le 5 mars 1825 (avant la réduction), on reçut dans le port de Londres 428,044 gallons de vin ou par semaine 47,560 gallons, 190,240 litres.

On perçut pendant cette époque sur les vins français	16,251	12	6
Sur les autres vins, non compris ceux du Cap	151,505	2	10
Total.	167,756	15	4

Par semaine 18,639 12 16.
Dans les vingt-huit semaines, depuis le 5 mars jusqu'au 17 septembre, après la réduction des droits, il est entré à Londres 3,539,545 gallons de vin, ou par semaine 119,269 gallons, 477,976 litres.

Les droits perçus pendant cette époque se sont élevés sur les vins français, à 70,002 12
Sur les autres vins non compris ceux du Cap, à 607,860 12 5
Total 677,862 4

Par semaine, 24,926 3 8.
Avant la réduction des droits, il entra, chaque semaine, dans le port de Londres, 190,240 litres
Depuis la réduction, il y est entré 477,976

En augmentation par semaine,	286,836
Par an,	14,915,472
Avant les réductions des droits, on percevait par semaine	18,639 12 10
Depuis la réduction, on a perçu	24,926 3 8

Augmentation par semaine,	6,288 12 10
Par an,	327,900 3 4
Francs, environ,	5 millions

Ajoutez aux considérations, purement arithmétiques, qui résultent des détails fournis par le journaliste anglais, la diminution probable de la contrebande, ce fléau de la morale et de l'esprit public.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Mde. Amable Tactu, à qui la liberté et les idées généreuses de l'époque ont inspiré souvent de mâles et poétiques accens, vient d'adresser à l'enfant de Canaris une épître pleine de nobles mouvemens. Parmi les fragmens de cette nouvelle production, publiés dans le *Mercur*, nous avons remarqué surtout une touchante allocution adressée au fils du héros grec ; la voici :

L'ENFANT DE CANARIS.

Précieux rejeton d'une superbe tige...

Tu dois croître à l'écart, t'élever en silence
Oui, ceux à qui le sort confia ton enfance,
De ce dépôt sacré connaîtront tout le prix !
Ils ne laisseront pas le nom de Canaris
Devenir le jouet d'un engouement futile,
Ou l'habit étranger de leur jeune pupille,
Et sa grâce touchante en sa naïveté
Amuser des sâpens la vaine oisiveté.
Ah ! qu'il ne quitte point les amis de son âge !
Leur cœur n'a qu'un élan, leur bouche qu'un langage ;
Et jamais leurs discours d'un voile d'intérêt
Ne cherchent à couvrir quelque dessein secret !
Enfant reste près d'eux. Leur riante jeunesse
Egaira de tes traits la précoce tristesse.
Autour de toi pressé, que ce peuple enfantin
Essaie, en se jouant, ton langage lointain,
Ou que des premiers faits inscrits dans ta mémoire,
Attentif et tremblant il écoute l'histoire,
Et s'étonne à ces maux de son âge ignorés.
Dis-lui les Grecs trahis, tes proches massacrés,
Le pacha dans tes murs, Psara livrée aux flammes,
Les prêtres, les vieillards, les enfans et les femmes
Jonchant le sol fumant de leurs sanglans débris
Sous le fer des vainqueurs ; et devant Canaris
Leurs navires chargés d'une livide proie
Fuyant sur cette mer où s'engloutit leur joie !...
Sur ces mobiles fronts, dans ces regards pensifs
Se peindre le reflet de tes récits naïfs.
Puisse dès ce moment leur jeune intelligence
Epouser ta querelle, adopter ta vengeance,
Avec elle grandir, et couronner demain
Cette œuvre qu'aujourd'hui nous implorons en vain.
Espère, jeune Hellène ! à ton pays unie
Tu verras quelque jour la France rajeunie
Se lever toute entière à la voix ; et nos fils
Suivre au-delà des mers le fils de Canaris.

La mort du général Foy a fourni à Mde. Tasty le texte d'une digression, où le poète s'est souvent élevé à la hauteur du sujet. Les vers suivants, le dernier surtout, en donneront une idée :

De tes nobles amis le cortège fidèle
Compte, le cœur en deuil et les yeux obscurcis,
Quel vide tu laisses dans leurs rangs éclaircis ;
Et ceux qui du pouvoir, instrument arbitraire,
Opposaient à tes vœux leur nombre mercenaire,
N'osent, libres enfin de cette autorité,
Que prêtait à ta voix l'austère probité,
S'applaudir de l'espoir que la mort leur envoie,
Et, tout bas triomphant, rougissent de leur joie.

BOURSE D'ANVERS, du 21 décembre.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont repris faveur: les certificats de Naples Falconet sont montés de 67 1/2 à 69; d° à Londres 70 1/2; métalliques 87 à 88; actions de la société de commerce des Pays-Bas 90 1/2 et les lots de Rothschild du 2^{me} emprunt à fl. 355.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé à 172 p. 0/10 de perte; le Londres court n'a pas été demandé; le Paris court s'est fait à 47 1/2, il est resté papier; le Francfort et Hambourg sont restés sans affaires.

MARCHANDISES. — Il s'est traité divers lots de café; environ 800 balles de St-Domingue ont été vendues de 35 1/2 à 36 1/2; et environ 100 balles Brésil à 36 c.

Environ 3200 balles Poivre léger ont été traitées, le prix n'en est pas connu.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 20 novembre.

Dette active, 51 3/4 53 1/4 52. Différée, 151/6 r. Bill. de chance, 19 1/4 20 1/4 19 1/2. Synd. d'amort., 91 1/4 92 1/2 91 1/2. Rentes remb., 84 3/4 85 1/2 85. Lots dito, 00. Act. de la ros. de comm., 87 3/4 89 3/4 88.

SPECTACLE.

Léocadie. — Le plus beau jour de la vie.

Entendons-nous: voulez-vous pour déclarer tel ouvrage un bel opéra, y être ému par la musique, et surtout par la musique: voulez-vous que l'auteur du poème ne pense, n'agisse ou ne parle que sous le bon plaisir du compositeur: admettez-vous que les yeux et le bon sens soient choqués parvu qu'on charme l'oreille? A ces marques, *Léocadie* ne sera pas ce bel opéra. Le musique n'y figure que pour la forme; on la dirait faite par entreprise. A moi seul, je produirai tous les effets, a dit M. Scribe; et bénévolement y a consenti M. Aubert. Jamais compositeur montra-t-il docilité pareille? Libre de concevoir ou d'exécuter sans sa permission, M. Scribe a jeté dans sa pièce, d'habiles contrastes, des passions fortes, des situations dramatiques; mais passions, contrastes, situations, le musicien a laissé tout passer sans presque y prendre garde. Ceux qui ont apprécié le genre et mesuré le génie de M. Aubert, deux choses également peu difficiles, avoueront que l'aimable auteur du *Concert à la Cour* écrit avec esprit et grâce; mais que la grâce n'est pas la force, et que cette fois ce n'est pas de l'esprit que M. Scribe a fait. C'est un tableau vigoureusement tracé, conception hardie, grave et vraiment dramatique, où règne une action pleine de vie, où l'intérêt va croissant à chaque pas, où les coups de théâtre se succèdent plus fréquents et moins attendus que dans vingt tragédies nouvelles réunies.

Or, de jolies phrases musicales, quelque brillamment arrangées qu'elles soient, ne suffisent pas pour exprimer tout cela. Il faut autre chose que l'éclat de la trompette pour exprimer de la passion, et ce n'est pas en doubles croches sur le fifre que s'exhale la fureur ou la vengeance. M. Aubert, au moins depuis *Emma*, n'a pas une constitution capable de traduire en musique une passion toute entière, un sentiment dans toute sa profondeur. L'émotion semble toujours couper la parole à ses chanteurs. Ils ne font l'effet de gens qui vous disent: Je n'achève pas, car je suis trop en colère.

La tirade poétique me paraîtra chose ennuyeuse et contre nature, tant qu'il ne me sera pas bien démontré qu'il faille venir au théâtre comme au prêche, pour entendre déclamer en trois ou cinq points des oraisons avec de grands gestes. La tirade musicale, au contraire, captive mon attention: l'étendue m'en plaît: je sens que la musique peut être, sans fatiguer, plus bavarde que la poésie. C'est elle qui doit me parler pour le personnage qui agit: par elle je suis averti de ce qui se passe dans son âme, de ses craintes, de sa joie, de ses remords, de toutes ces nuances de sentiments impossibles à rendre en même temps dans le langage ou la pantomime; par elle enfin se réfléchissent à mes sens comme dans un nouveau tableau tous les effets dramatiques du poème. C'est là le triomphe de l'harmonie. Le chant de l'acteur me dit bien le sentiment qui le domine, mais c'est dans l'harmonie que je dois chercher tout ce qui reste à exprimer en lui et autour de lui.

Mélodie, harmonie, qualités qui ne marchent pas souvent ensemble dans les compositeurs français, et que M. Aubert ne rencontre pas toujours, même séparément. On ne peut pas refuser à cet auteur du talent pour le chant simple. Tout le rôle de *Léocadie* est empreint de la couleur mélancolique convenable. Sa première romance, bien que monotone, attendrit; mais il n'y a guère que des romances dans l'opéra. Les morceaux d'ensemble, peut-être le finale du premier acte à part, manquent de couleur et de développement. M. Scribe s'est adroitement déchargé sur le compositeur du soin difficile de l'exposition. Il en est résulté une longue introduction assez pâle. Du reste nous ne prétendons pas juger ici en dernier ressort. Le poème est si continuellement intéressant qu'il laisse à peine le temps d'écouter la musique. Ce soir, préparés aux coups de théâtre, au terrible des situations, nous serons plus attentifs. Pour la première fois, c'est beaucoup que de suffire aux émotions produites par le drame.

Quoi qu'il en soit, si la musique est le côté faible du nouvel opéra, elle n'y est pas déplacée. C'est un hors-d'œuvre qui orne un superbe festin, qui n'attire pas les regards, mais qui n'est pas de trop, et contribue même à faire un ensemble plus satisfaisant. Que serait-ce si M. Scribe avait été secondé dans sa belle inspiration par un homme à conception plus large, par un Méhul ou un Weber?

Il nous reste un défaut à reprocher à *Léocadie*, défaut qui ne nous a pas autrement choqué, mais qu'il serait inconvenant de ne pas relever: on nous appellerait romantiques. Au lieu d'envoyer au château voisin quelqu'un qui viendrait ensuite raconter ce qui s'y est passé, M. Scribe a jugé aussi naturel d'y transporter tout le monde, et de donner un tableau au lieu d'un récit. Il y a donc violation d'unité de lieu: hélas! oui, et ce n'est pas là encore tout ce qui a été violé. *Léocadie* est une pauvre fille.... Mais ne détruisons pas les illusions des spectateurs à venir, car cette pièce ne peut manquer d'en attirer un grand nombre. Parlons plutôt de l'actrice qui a prêté le touchant de sa voix et toute la sensibilité de son âme à la jeune portugaise. Mde. Saint-Ange dit le rôle de *Léocadie* comme elle chante celui d'Anna. Même simplicité dans la douleur, même chaleur de sentiments, même sobriété de gestes, même absence de déclamations. Amédée joue le rôle du sergent d'une passion toute tragique, mieux placée ici que dans le rôle de Tony. Sa voix a de la force, c'est l'exercice qui lui manque. Oudinot est au mieux sous l'habit du capitaine. En général cet acteur joue avec aisance et sans se ressembler; sa voix faible quand il chante à froid, prend assez d'étendue quand il s'échauffe.

Oudinot est aussi fort agréable dans le rôle du jeune marié du *Plus beau jour de la vie*. Nous le répétons ici, parce que nous n'aurons plus l'occasion de le dire; ayant défense expresse été faite à la pièce de jamais reparaitre.... Si la raison des sifflets ne nous avait démontré que le *Plus beau jour de la vie* est détestable, nous aurions eu la bonhomie de persister à croire qu'il se pourrait que par hasard ce vaudeville, jugé à Liège d'après la jurisprudence de Bruxelles, renfermât des situations comiques, des mœurs vraies, des observations très fines, et peut-être aussi plus de traits spirituels qu'il n'est sorti de sifflets de toutes les bouches combinées de nos littérateurs moralistes. Ch. Proyer.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Lundi 26 décembre, abonnement suspendu, une représentation demandée de *Robin des Bois*.

On commencera à cinq heures et demie par la première représentation du *Mort dans l'embaras*, ou le *château de Lindorff*, comédie nouvelle en 3 actes et en vers de MM. Scribe et Mélesville.

TEMPÉRATURE DU 22 DÉCEMBRE.

A 9 h. du mat., 9 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 11 d. au-dessus.

ETAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 21 décembre.

Naissances: 1 garçon, 1 fille.

Décès: 2 garçons.

Mariages 4, Savoir: Entre

Marie-Joseph Toby, cordonnier, rue derrière le Palais, et Marie-Lambertine Doupage, lingère, faub. St. Gilles.

Martin Léonard, journalier, rue Grande Bèche, et Marie-Catherine Falla, fileuse, au même domicile.

Hubert Heusi, journalier, domicilié à Grâce-Montegnée, prov. de Liège, et Marie-Joseph Leveq, journalière, rue des Aveugles.

Henri Brela, bouilleur, rue Bois-Levêque, et Marguerite Lajoie, journalière, domiciliée à Sclessin, province de Liège.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AU GASTRONOME, *Pont-d'Isle*, l'on vient de recevoir un nouvel envoi de truffes fraîches, poulardes du Mans, truffées et non truffées, terrines de Nérac aux perdreaux, rouges et truffés, pâtés froids, chevreuil et autres comestibles, pieds de cochon farcis truffés, charcuteries bien assorties, etc.

TART, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des huîtres anglaises très fraîches.

PARFONDRY, der.^{re} l'hôtel de-ville a reçu des huîtres anglaises.

J. F. PERET, fils, rue Ste. Ursule, recevra ce matin des cabilleaux, rivets, raies, flottes; le tout très frais.

Poissons de mer très frais, au *Moriane*, rue du Stockis.

J. F. PERET, fils, rue Ste. Ursule, à la *Balance*, vient de recevoir un nouvel envoi d'huîtres anglaises première qualité, à 1 florin 89 cents le cent.

Sarcelles et canards sauvages, au *Moriane*, rue du Stockis.

J. F. PERET, rue Ste.-Ursule, à la *Balance*, vient de recevoir des soles, éperlans, élibottes.

MONSEUR, tapissier, rue Vinave-d'Isle, n. 600, vient de recevoir de Paris, de nouveaux modèles pour rideaux, draperies, ameublements de salon, etc., nouvel assortiment de chaises garnies, fauteuils, canapés et autres meubles en acajou; franges de coton, de soie, de laines etc. pour rideaux, étoffes de tous genres pour meubles, tapis de tables, de pieds et pour voitures. Crins de toutes qualités.

Bon vin de pays à 21 et à 29 cents P.-B. la bouteille. rue Hors-Château, n. 459, derrière la Fontaine St. Jean Baptiste.

(717) *Vente d'un mobilier.*

Qui aura lieu sous la direction de Ph. J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, vendredi 23 décembre 1825, à deux heures après-midi au n. 305, près de la porte Vivegnis, consistant en garde-robes, commodes, bois de lit, horloge, chaises, litteries, batteries de cuisine, etc. Argent comptant.

Appartement garni à louer, composé de quatre chambres au premier étage, une salle en bas si, on désire; Marché-Neuf, n. 728.

(678) A louer dès à présent un quartier très spacieux et bien meublé, pour y loger une famille, dans la maison n. 41, rue Vinave-d'Ile, à Liège. S'y adresser, ou au n. 86, rue Grande-Tour.

A louer pour mars prochain, une ferme, près de Liège, commune de Herstal, réunissant, terres, prairies et jardin légumier. S'adresser rue Hors-Château, n. 221.

Où demande un aide en pharmacie, rue Feronstrée, n. 822.

(720) Messieurs les actionnaires du théâtre de Liège, sont invités à se réunir en assemblée générale lundi prochain 26 courant, à onze heures précises du matin, dans le grand foyer de la salle, pour délibérer sur une proposition très importante que le directeur du spectacle de cette ville a présentée à la commission. Sans remise.

Pour la commission :

DEEFVE.

Mercredi 23 décembre 1825, à dix heures précises du matin, pour finir en un jour, dans le chantier de Srs. L. Delvaux, F. Doneux et sœur, sur Avroy, le notaire DELVAUX vendra une quantité extraordinaire de bois sciés, de toute espèce; savoir: une partie considérable de planches et quartiers de chêne, fort sèches, de toute longueur, jusqu'à trois, quatre et cinq aunes, une très-grande quantité de planches et quartiers de hêtre, et de planches et lattes de bois blanc; très-belles fonçures, barreaux et feuillots, une très-grande partie de wères, térébentes et posselets, beaucoup de horrons d'orme, de chêne, de frêne et de cerisier, mille beaux bois de fusil de noyer, etc., etc. Argent comptant.

Vente de deux maisons, rue Sommeleville, à Verviers.

Lundi 9 janvier prochain, à dix heures du matin, les enfans et représentans Thomas Jardon, feront exposer en vente publique et adjudger définitivement, même au-dessous de la mise à prix, pardevant M. le juge de paix du canton de Verviers, par le ministère du notaire Lys, en son étude à Verviers, au plus offrant et dernier enchérisseur, deux maisons et jardin potager, l'une côté n. 1333, située rue Sommeleville, à Verviers, l'autre côté n. 1331, située derrière la précédente, et n'en étant séparée avec le jardin, que par le canal de la rivière. La vente aura lieu en un seul lot, sans réserve de surenchère.

Cette vente autorisée par justice présente toute sûreté, et même de grandes facilités à l'acquéreur. S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements.

Vendredi 6 janvier 1826, à une heure de relevée, le notaire DELVAUX, vendra sur adjudication volontaire, en son étude place Verte à Liège, six maisons, avec jardins; plus environ 86 perches P.-B. en trois pièces de terre et prairies bien arborées et trois rentes. Ces immeubles sont situés à Montegnée, et seront vendus en huit lots; on peut voir le cahier des charges chez ledit notaire.

Chambre ou quartier garni à louer, avec pension ou non, rue Basse-Sauvenière, près de la salle de spectacle, n. 843.

A louer pour le quinze mars prochain, une belle ferme sise au centre du village de Bergilers, près d'Oreye, contenant environ quarante-quatre bonniers des Pays-bas de prairies et terres labourables de la première qualité, occupée par la veuve Hubert Léonard. S'adresser, pour en connaître les prix et conditions, au soussigné, n. 49, à Herve, ou à M. le notaire BOTTY, à Oreye.

J. L. JACOB.

Immeubles à vendre par Expropriation forcée.

Premier lot. — 1. Une prairie située dans la commune de Lens-sur-Geer, contenant environ trente-neuf perches, tenant du levant à François Denomerenge, du nord au chemin.

2. Une pièce de terre arable, située même commune, contenant quarante-trois perches cinquante-neuf aunes, tenant du levant à la voie de Mormal, du couchant à la veuve Pierre, d'Odeur.

3. Une pièce de terre arable, située en lieu dit: *En la Campagne de Frenay*, contenant cinquante perches trente-une aunes, tenant du levant au sieur Francotte, du midi à Mathias Renwart.

4. Une pièce de terre arable, située en lieu dit: *Campagne de Frenay*, contenant trente-sept perches vingt-quatre aunes, joignant du levant au Roua, du couchant au sieur Francotte.

5. Une pièce de terre arable, située sous les Frenay, au chemin de Fise, contenant treize perches six aunes, tenant du levant à Nicolas Servais.

6. Une pièce de terre arable, contenant quarante-trois perches 59 aunes, tenant d'amont à la veuve Christophe Germeau, d'aval au presbytère de Lens.

7. Une pièce de terre arable, située en lieu dit: *Chemin de Lens à Mormal*, contenant trente-quatre perches quatre-vingt-six aunes, tenant du levant à Mathias Renwart, du couchant au chemin.

Tous ces immeubles sont détenus par le sieur Stassart, partie saisie, et sont situés dans la commune de Lens-sur-Geer, canton de Waremme, premier arrondissement de la province de Liège.

Second lot. — Une moitié d'aval d'une prairie nommée: *Brouck-de-Coquelette*, située même commune, canton, arrondissement et province que dessus, contenant environ quatre bonniers quarante-une perches, tenant la totalité, d'amont à la fontaine ou ruisseau de Coquelette, d'un autre côté à la rivière de Geer, et détenue par le sieur Vanabiel, d'Oreye.

Troisième lot. — 1. La moitié du côté d'aval d'un enclos, situé dans la commune de Grandville, contenant quatre-vingt-sept perches dix huit aunes P.-B., tenant la totalité à la commune, présentement Henri Thibo, du couchant au chemin.

2. Une pièce de terre arable, contenant vingt-une perches soixante-neuf aunes, tenant du levant aux enfans Dirick, d'Oreye, du couchant aux enfans Dumont.

3. Une pièce de terre arable, située en lieu dit: *Pazai-du-premier-Fond*, contenant vingt-six perches quinze aunes, tenant du levant à Mde. d'Alberg, ou représentans, du couchant à la veuve Malchair.

4. Une pièce de terre arable, contenant cinquante-six perches soixante-sept aunes, tenant du midi au Vert-Fossé.

5. Une pièce de terre arable, contenant trente perches cinquante-une aunes, tenant du levant à la dame d'Alberg, du couchant à la veuve Pierre, d'Odeur.

6. Une pièce de terre arable, contenant quarante-sept perches quatre-vingt-quinze aunes, tenant du levant à Henri Thibo, du couchant à la dame d'Alberg.

7. Une pièce de terre arable, contenant vingt-une perches soixante-dix-neuf aunes, tenant du levant à la veuve Germeau, du couchant à Mde. Defrance,

8. Une pièce de terre arable, contenant vingt-six perches quinze aunes; tenant du levant à Jean Ory, du couchant les enfans Dumont.

9. Une pièce de terre arable, contenant vingt-une perches soixante-dix-neuf aunes, tenant du levant à la veuve Germeau, du couchant à Gilles Wirmalle.

Les immeubles repris au troisième lot sont situés dans la commune de Granville, canton de Waremme, premier arrondissement de la province de Liège, et sont détenus, le n. 1, par le sieur Stassart, partie saisie; les n. 2 inclu 9, par la veuve Christophe Germeau, de Grandville.

Quatrième lot. — 1. Une pièce de terre arable, située dans la commune de Grandville, en lieu dit *Parfondveaux*, contenant dix perches quatre-vingt-dix aunes, tenant d'amont et d'aval au sieur Stassart, partie saisie, et détenue par lui-même.

2. Une autre pièce de terre située même commune, contenant quatre-vingt-onze perches treize aunes, tenant vers Geer la partie saisie, d'aval les enfans Francotte, et détenue par le sieur Stassart, partie saisie.

3. Une pièce de terre arable, située même commune, contenant 43 perches quarante-quatre aunes, tenant vers Geer aux enfans Riga Dupont, vers Meuse la veuve Leclercq, et détenue par la partie saisie.

4. La moitié d'une prairie située même commune, en lieu dit *Grand-brouck*, contenant quarante-trois perches cinquante-neuf aunes, tenant vers Geer aux enfans Dumont, vers Meuse à Mrs. d'Isendorn à Blois, et détenue par le curé de Lens-sur-Geer.

5. Une pièce de terre située dans la commune d'Oreye, en lieu dit *Elleboffe*, contenant cinquante-une perches quatre-vingt aunes; tenant d'amont à la veuve Jean Botty, vers la chaussée Romaine aux Dles. Dirick, et détenue par Marie David et Gilles Lennus.

Les immeubles repris au quatrième lot, sont situés dans les communes désignées, canton de Waremme, premier arrondissement de la province de Liège.

Tous les biens désignés ci-dessus ont été saisis à la requête de M. Etienne-Michel Métais, rentier, demeurant à Liège, sur le sieur François Paschal Stassart, cultivateur, et la dame Marie-Agnès-Joséphine Dans, son épouse, demeurant ensemble, à Lens-sur-Geer, par procès-verbaux de Pierre-Joseph Listray, huissier, en date des dix-huit et dix-neuf août mil huit cent vingt-cinq, enregistrés à Waremme par Lejeune, receveur, le vingt-deux même mois.

Copie de ces procès-verbaux a été laissée, avant l'enregistrement, à M. H. J. Dethier, greffier du juge de paix du canton de Waremme, et à M. D. D. P. Botty, mayor de Lens-sur-Geer, Grandville et Oreye.

La transcription en a été faite au bureau des hypothèques de Liège, le trente août mil huit cent vingt-cinq, et au greffe du tribunal civil de première instance, séant à Liège, le 9 septembre même année.

La première publication du cahier des charges pour parvenir à la vente, sera faite le 31 octobre mil huit cent vingt-cinq, à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, à dix heures du matin.

M. Ernest Dupont, avoué audit tribunal, patenté pour mil huit cent vingt-cinq, classe 7^e, n. 233, et demeurant rue St. Severin, n. 539, à Liège, est chargé d'occuper pour le poursuivant.

Ernest Dupont.

Après les trois publications l'adjudication préparatoire a été faite moyennant le prix de deux cents florins pour le premier lot; de deux cents florins pour le second; de deux cents florins pour le troisième; et de deux cents florins pour le quatrième et sauf l'adjudication définitive qui sera faite le vingt-sept février 1826, à l'audience du même tribunal à dix heures du matin.

Dupont, avoué.